



**Groupe de Coopération en matière de lutte  
contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants**

**P-PG/Med (2017) 24 F**

**Document de consensus MedNET**

**Version 2  
8 novembre 2017**

MedNET est le réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions du Groupe Pompidou. Il promeut la coopération, l'échange et le transfert réciproque de connaissances entre les pays des deux rives de la Méditerranée, dans le respect des droits de l'Homme et intégrant la dimension de genre. Créé en 2006 suite à une étude de faisabilité réalisée à l'initiative de la France et des Pays-Bas, le réseau a été positivement évalué et a connu un développement constant, géographique et thématique, contribuant à la promotion de réponses efficaces et adaptées. Ses termes de référence sont adoptés dans le cadre du programme de travail du Groupe Pompidou.

Le réseau compte quinze pays en 2017: l'Algérie, Chypre, la Croatie, l'Egypte, la France, la Grèce, l'Italie, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Palestine<sup>1</sup>, le Portugal, la Tunisie et la Turquie.

La Commission européenne et l'Observatoire européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT) participent en tant qu'observateurs aux réunions.

Depuis 2006, les pays de MedNET travaillent ensemble pour initier et conduire des projets ambitieux, en s'appuyant à la fois sur une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et Sud-Nord afin d'assurer leur succès. Le réseau MedNET vise à promouvoir l'interaction entre la politique, la pratique et la science, en permettant d'adapter la mise en œuvre au contexte des différents pays.

La question des conduites addictives représente un enjeu central pour nos sociétés et appelle à une réponse globale qui prend en compte les Droits et de l'homme, conjuguant prévention, santé, lutte contre les trafics de drogues, mise en œuvre de la loi, ainsi que formation et recherche. Il est donc essentiel de développer une coopération dynamique, y compris avec la société civile qui reflète l'engagement pris par tous les membres du réseau.

Ce document expose quelques principes fondamentaux de cette coopération et définit des objectifs communs. Il ne crée ni droits ni obligations juridiques pour les pays et repose sur le principe du consensus.

### ***Objectifs principaux de la coopération***

L'objectif à long-terme est l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de conduites addictives, basées sur des connaissances validées scientifiquement.

Les Etats participants s'engagent à soumettre des projets pour lesquels l'implication du réseau représentera une réelle valeur ajoutée. Tous les projets devront être conçus et mis en œuvre avec une attention particulière aux Droits de l'homme en intégrant les questions d'égalité des genres.

### ***Priorités***

La priorité est accordée aux thématiques suivantes :

- Prévention des conduites addictives

---

<sup>1</sup> Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un Etat de Palestine, sans préjuger de la position de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

- Promotion de la collecte de données fiables, objectives et comparables et création ou renforcement d'observatoires nationaux
- Développement de stratégies nationales équilibrées
- Prise en charge socio-sanitaire des conduites addictives et réduction des risques et des dommages
- Mise en oeuvre de la loi et lutte contre les trafics de drogues
- Formation et recherche

### ***Participation***

L'adhésion à MedNET résulte d'un engagement volontaire et d'un intérêt mutuel. Tout pays du pourtour méditerranéen et tout pays intéressé dans cette coopération peut adhérer au réseau. La procédure d'adhésion consiste en l'envoi d'une lettre d'engagement par le Ministre chargé de la politique en matière de drogues au Secrétaire Exécutif du Groupe Pompidou et la nomination d'un représentant national habilité à s'engager au nom de son gouvernement.

### ***Présidence***

La Présidence et la Vice-présidence sont assumées pendant une période d'un an à tour de rôle par un pays de la rive nord et un pays de la rive sud. Afin d'assurer la continuité des travaux, le pays en charge de la Vice-présidence assurera la Présidence l'année suivante. L'élection se fait par consensus.

### ***Secrétariat***

Le Secrétariat du réseau MedNET assure la mise en œuvre du programme de travail et le bon fonctionnement du réseau, en veillant à la synergie avec les travaux du Groupe Pompidou et des autres entités du Conseil de l'Europe.

Il gère le budget MedNET, composé de contributions volontaires des pays membres et autres sources de financement (Conseil de l'Europe, Commission Européenne, etc.).

### ***Réunions***

Le comité de pilotage composé de représentants des pays participants se réunit au moins une fois par an pour adopter le programme de travail basé sur les projets soumis par chaque pays, pour examiner la mise en œuvre des projets en cours et discuter des activités à venir.

L'OEDT participe au comité de pilotage et partage son expertise notamment dans la collecte et l'analyse de données, et dans son soutien aux observatoires nationaux.

### ***Méthodes de travail***

Le réseau MedNET facilite la reconnaissance, la diffusion et l'appropriation de bonnes pratiques et expériences ayant fait leurs preuves en partenariat avec d'autres acteurs clés nationaux et internationaux travaillant dans la région. Ainsi, les pays-membres, par l'intermédiaire de leurs représentants partagent et échangent leurs connaissances et leur savoir-faire, en mettant à disposition du réseau les données probantes recueillies dans tous les domaines identifiés.

Ils s'engagent à sensibiliser les autorités nationales compétentes sur les actions menées par MedNET.

Un rapport annuel d'activités présente les projets nationaux et régionaux mis en œuvre.

L'ensemble des travaux du réseau MedNET est soumis à une évaluation régulière approfondie.

### ***Financement***

Les pays participants de MedNET s'engagent à contribuer au budget du réseau, financièrement ou en mettant à disposition leurs ressources, afin d'assurer la mise en œuvre des projets.

Chaque projet est financé en partie par le pays demandeur et par une contribution financière ou en nature.